

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-263

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-263

Plan d'action en faveur de l'artisanat - Subvention et convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale section Gironde pour l'année 2020 - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole affirme depuis plusieurs années son volontarisme en matière de développement économique et de rayonnement à l'échelle européenne. Cette ambition suppose de conforter et d'accélérer le développement de tous les secteurs d'activités, notamment celui de l'artisanat qui comptait plus de 13 000 entreprises au 1^{er} janvier 2019 sur la Métropole.

Avec 18 200 entreprises et 21 000 salariés en janvier 2020, l'artisanat représente pour Bordeaux Métropole un enjeu économique majeur, d'emploi, de service à la population et aux entreprises. Cette place économique de premier ordre justifie la détermination de la Métropole à soutenir ce secteur, détermination clairement exprimée dans le « Plan d'action en faveur du développement de l'artisanat sur le territoire métropolitain » adopté par le Conseil métropolitain du 29 septembre 2017 et qui repose sur 3 grands axes :

- axe 1 - une nouvelle offre immobilière et foncière à développer et équilibrer
- axe 2 - Une offre de services renouvelée pour les artisans
- axe 3 - Un territoire d'opportunités pour les artisans.

Afin de renforcer ce secteur économique de proximité, Bordeaux Métropole a inscrit son action dans une logique partenariale et s'est associée depuis plusieurs années avec la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale - section Gironde (CMAI33) pour s'appuyer sur son expertise et ses moyens d'action.

La CMAI33 est un établissement public administratif instituée par la loi du 26 juillet 1925 et qui emploie près de 200 collaborateurs qui ont pour mission de :

- représenter les intérêts généraux de l'artisanat en Gironde.
- tenir le Répertoire des métiers qui recense plus de 250 métiers
- informer, conseiller, soutenir les entreprises artisanales
- mettre en œuvre des actions de formation professionnelle
- concevoir et réaliser des actions économiques en faveur de la création, du développement et de la transmission d'entreprise.

Compte tenu de l'intérêt et des résultats positifs des actions menées conjointement par la CMAI33 et Bordeaux Métropole, il a été convenu de renforcer ce partenariat selon les termes de la convention-cadre pour la période 2017/2020 (convention validée par le Conseil métropolitain du 29 septembre 2017).

Le plan d'action partenarial construit entre Bordeaux Métropole et la CMAI33 pour 2017/2020 se décline en cinq axes opérationnels :

axe 1 - Répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales

axe 2 - Favoriser la reprise/transmission des entreprises artisanales

axe 3 - Soutenir les artisans dans leur développement et leur adaptation aux enjeux

axe 4 - Favoriser la réponse des artisans aux marchés publics de Bordeaux Métropole.

Axe 5 – Accompagner les entreprises artisanales pour améliorer leur réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole

Le budget prévisionnel nécessaire à la mise en œuvre de ce programme est estimé à 90 000 € toutes taxes comprises (TTC) par an, avec une participation annuelle prévisionnelle de Bordeaux Métropole de 45 000 € (soit 50% de la dépense totale).

Le plan d'actions 2017/2020 est décliné en plans d'actions annuels au moyen de conventions spécifiques.

Bilan des actions réalisées en 2019

En 2019, les actions réalisées ont, comme l'année précédente, produit des résultats très positifs, tant en termes d'accompagnement des entreprises que pour la connaissance du tissu artisanal de la métropole.

Le bilan de ces actions ainsi que leurs budgets correspondants sont détaillés en annexe 1 de la présente délibération.

Programme des actions 2020

Le programme des cinq grandes actions prévues pour 2020 est défini en conformité avec la convention cadre 2017/2020 et dans la continuité des actions réalisées en 2019.

Le détail de chacune des actions est présenté en annexe 2 de la présente délibération.

AXE N°1 : répondre aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises artisanales sur le territoire de Bordeaux Métropole

- Identifier les besoins artisanaux sur le secteur de projet Bordeaux Brazza et plus largement sur la rive droite de Bordeaux Métropole
- Analyser les conditions d'implantation des artisans sur Bordeaux Métropole à N+3
- Inventorier sur d'autres territoires les nouvelles offres immobilières dans l'artisanat et leurs modèles économiques
- Accompagner les phases opérationnelles des projets métropolitains à vocation artisanale
- Accompagner le Schéma métropolitain d'accueil des entreprises (SMAE)
- Contribuer à l'évaluation des incidences du PLU3.1 (Plan local d'urbanisme) sur le tissu artisanal.

AXE N°2 : accompagner les artisans pour la reprise et la transmission de leur entreprise

- Réalisation de 15 diagnostics transmission auprès d'entreprises artisanales stratégiques sur la Métropole.
- Ingénierie sur les modalités de reprise (croissance externe, reconversion professionnelle, étudiants entrepreneurs) : identification des acteurs, dispositifs, partenaires, outils... et élaboration d'un plan d'actions.

AXE N°3 : accompagner les entreprises artisanales à la transition écologique

- Préparation à la mise en place de la collecte sélective des biodéchets prévue pour 2023
- Sensibilisation aux enjeux du développement durable et aux solutions proposées

AXE N°4 : mise en place d'un Club « artisanat friendly »

- Création d'un « club » de l'artisanat réunissant des artisans et des entreprises potentiellement intéressées pour échanger régulièrement avec des artisans. Les structures du monde du numérique, de l'innovation, et celles qui interviennent sur les nouvelles manières d'entreprendre, les services aux entreprises seront démarchés pour intégrer ce club.
- Mise en place d'un cahier des charges et des bonnes pratiques pour adhérer au club
- Organisation d'évènements et de rencontres, avec plan de communication dédié

AXE N°5 : accompagner les entreprises artisanales pour améliorer leur réponse aux marchés publics de Bordeaux Métropole

- Identification très en amont de la consultation de 3 futurs appels d'offre lancés par Bordeaux Métropole et sur lesquels les artisans métropolitains pourraient se positionner. Critères de sélection : marché <100 000€ ; date prévisionnelle de lancement > 1 mois).
- Promotion de ces marchés auprès des artisans, communication sur les démarches de simplification mises en place par la Métropole (baisse du seuil de déclenchement des avances, limitation des garanties financières notamment).
- Formation et accompagnement des artisans sur la réponse aux marchés publics identifiés jusqu'au dépôt de la réponse.

Pilotage et suivi des différentes actions :

Pilote : la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale délégation Gironde

Comité de suivi : services de Bordeaux métropole (Direction du développement économique, Pôles territoriaux et autres directions associées selon les domaines d'intervention), communes et CMAI33

Comité de pilotage : élus référents

Budget prévisionnel global

Sur la base d'un budget prévisionnel global 2020 de 90 000 €, Bordeaux Métropole participera à la mise en œuvre de ce plan d'actions à hauteur 45 000 € (50% de la dépense globale). Le montant de cette subvention est identique au montant accordé en 2017 et 2018.

La mise en œuvre du plan d'actions 2020, le budget correspondant, et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CMAI33, convention dont le projet figure en annexe 3 de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2011/056 du 25 mars 2011 adoptant le Schéma métropolitain de développement économique,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée

« Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le Plan d'action en faveur du développement de l'artisanat sur le territoire métropolitain approuvé par le Conseil métropolitain du 29 septembre 2017,

VU la Convention de partenariat 2017/2020 entre Bordeaux Métropole et la CMAI33 approuvée par le Conseil métropolitain du 29 septembre 2017,

VU la demande de subvention formulée par la Chambre de métiers et de l'artisanat Région Aquitaine –section Gironde, en date du 4 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en œuvre, en partenariat avec la CMAI33, un programme d'accompagnement au développement et à la modernisation des activités artisanales du territoire de la métropole pour la période 2017/2020, et que la participation financière de Bordeaux Métropole est indispensable à la réalisation de ce programme,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan d'action 2020 en faveur de l'artisanat ;

Article 2 : d'approuver la convention de partenariat entre la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale - section Gironde et Bordeaux Métropole pour la l'année 2020, ci-annexée à la présente délibération,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 45 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale – section Gironde pour la mise en œuvre du plan d'actions 2020 en faveur de l'artisanat de la Métropole bordelaise tel que décrit ci-avant,

Article 4 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 5 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 657381, fonction 61,

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	